
PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux
Et le jeudi 10 février ;
A 19 heures 00,
Au siège de l'association (45/47 rue Paul Bert - 92100 Boulogne-Billancourt)

Les membres de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE FOOTGOLF se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour établi par le Comité Directeur

Monsieur Romuald PRETOT, président de l'ASSOCIATION FRANCAISE DE FOOTGOLF est désigné président de séance. Monsieur Ivan SUBILEAU, secrétaire général de l'ASSOCIATION FRANCAISE DE FOOTGOLF est désigné secrétaire de séance.

Une feuille de présence est signée en début de séance par les membres présents de l'Assemblée générale et est jointe à ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Modifications des statuts de l'AFFG pour se mettre en conformité avec notre statut d'Association d'Intérêt Général.
2. Information sur la désignation du nouveau trésorier de l'AFFG.
3. Pouvoirs pour formalités.
4. Questions diverses.

Le Président de séance constate que le quorum n'est pas atteint.

Il clôt en conséquence la première Assemblée Générale.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance de l'Assemblée générale.

Le Président de séance
Mr Ivan SUBILEAU



Le Président de l'AFFG
Mr Romuald PRFTOT



